

Corporation de développement des investissements—Loi

M. Dick: Monsieur le Président, malheureusement, il est évident que le député n'a pas écouté toute mon intervention. S'il veut se donner la peine de la lire dans le harsard de demain, il s'apercevra que j'ai passé beaucoup de temps à parler de désaisissement. Le fait est que dans ce projet de loi, on dit qu'il faut envisager de se désaisir de certaines sociétés, mais on ne propose, en fait, aucun exemple concret. Connaissant les personnes qui dirigent cet organisme, MM. Bell, Strong et le sénateur Austin, elles continueront à vouloir accaparer toujours davantage. Je ne les ai jamais vu donner ou vendre quoi que ce soit. J'ai donné comme exemple la seule société que le gouvernement était disposé à vendre, à savoir la Société des transports du Nord Ltée qui transporte des marchandises dans la vallée du Mackenzie et offre d'autres services connexes. Je sais personnellement qu'en 1979-1980, on avait offert d'acheter cette société. Or, le gouvernement n'y a jamais donné suite. Depuis le lancement du Programme énergétique national, on n'achemine plus rien vers cette région et la société ne vaut plus grand-chose. Or le gouvernement est maintenant disposé à la vendre. Selon moi, le gouvernement ne maximisera pas ses profits, comme il aurait pu le faire en 1979-1980.

● (1630)

Le président suppléant (M. Herbert): Y a-t-il d'autres questions ou observations?

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Français]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Herbert): A l'ordre! En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement, à savoir: l'honorable député de Peterborough (M. Domm)—La conversion au système métrique—a) L'application des règlements—La déclaration du ministre. b) Les salaires des cadres de la Commission préparatoire à la conversion au système métrique; l'honorable député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen)—Les finances—La taxe sur les carburants payée par les agriculteurs et les pêcheurs—On demande la suppression; l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow)—L'immigration—a) Le recrutement de cadres étrangers. b) L'autorisation du gouvernement.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Bussières: Que le projet de loi C-25, concernant la Corporation de développement des investissements du Canada et certaines autres

sociétés et corporations, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. W. Kenneth Robinson (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je me réjouis de participer au débat concernant le projet de loi C-25. Ce projet de loi, à l'instar du projet de loi C-24 tendant à modifier la loi sur l'administration financière, constitue en quelque sorte pour le gouvernement une nouvelle façon d'envisager la gestion des sociétés de la Couronne, des autres sociétés et corporations.

Depuis quelques décennies, le gouvernement a accru sa participation dans toutes sortes d'entreprises. La Corporation de développement des investissements du Canada a pour rôle de gérer les actions que le gouvernement détient dans des entreprises commerciales. C'est une distinction qu'il ne faut pas perdre de vue. En l'occurrence, c'est du secteur commercial que nous parlons. Les sociétés de la Couronne devraient être gérées selon les principes du commerce. C'est extrêmement important. C'est pour des raisons pragmatiques que le gouvernement a fait ces investissements.

Des voix: Quelles raisons?

M. Robinson (Etobicoke-Lakeshore): Disons que c'est peut-être à la suite des propositions de l'opposition, mais ces raisons n'en demeurent pas moins pragmatiques.

Il est dans l'intérêt des Canadiens que ces entreprises soient gérées selon de saines méthodes commerciales, de façon que le gouvernement puisse les rendre au secteur privé quand les circonstances sont propices pour le faire. Les députés de l'opposition reconnaîtront sûrement que cela augure fort bien pour le Canada et les entreprises.

De tout temps, au Canada, les gouvernements ont investi dans l'économie. Qu'ils soient fédéraux ou provinciaux, qu'ils soient libéraux, progressistes conservateurs, néo-démocrates ou créditistes, ils n'ont jamais manqué d'investir dans des entreprises quand ils ont estimé avantageux de le faire pour des raisons d'ordre pratique. Je ne citerai, pour mémoire, que les sociétés Panarctic Oils Ltd., Syncrude et Petro-Canada. Ces entreprises que le gouvernement possède en tout ou en partie, existent par douzaines dans toutes les régions de notre pays. Le gouvernement ontarien a investi dans la société Suncor. Le gouvernement albertain est propriétaire de l'Alberta Energy Corporation et a investi dans la Pacific Western Airlines. Le gouvernement néo-écossais est propriétaire de la Sydney Steel.

C'est un fait notoire au Canada que les gouvernements investissent dans l'économie et deviennent actionnaires d'entreprises. Ils le font pour une variété de raisons d'ordre pratique. Mais une fois actionnaires, les gouvernements doivent gérer leur part de propriété. C'est affaire de simple bon sens des affaires.